## Elaboration du PA 2011-2013 du Contrat de rivière Dyle-Gette

titre de l'action: mise en place d'une gestion différenciée des espaces verts dans les différents sites de production et de captage d'eau.

n° de l'action: 2011-1

n° de référence de l'inventaire des PN et PNP du Contrat de rivière:

objectif(s) poursuivi(s) par l'action: redéfinition de notre cahier des charges relatif à l'entretien de nos sites en vue de définir différents types de travaux d'entretien des espaces verts et des plantations. Le but est de trouver le bon équilibre entre l'image que l'on veut donner et la protection de la biodiversité locale.

thème(s) et sous-thème(s) de la classification thématique DCE au(x)quel(s) se rapporte l'action: zones protégées – zones de protection des captages

moyens nécessaires (notamment humains, technologiques et réglementaires) pour mener à bien l'action): responsable environnement de l'IECBW

partenaires à solliciter pour mener à bien l'action (sur le plan financier, de la main-d'oeuvre au autre): apport d'expérience d'une société connaissant le sujet

besoins financiers (budget de l'action) :

engagements de financement: inscription de l'action dans le plan stratégique 2011-2013 de l'intercommunale

planning de réalisation de l'action (délais d'exécution): approbation du plan stratégique en décembre 2010, mise en œuvre 2ème semestre 2011, application concrète au marché cadre d'entretien des terrains 2012-2013

degré d'urgence de l'action: non urgent

complément d'information utile (précision sur le contenu et la méthodologie de l'action):

## Elaboration du PA 2011-2013 du Contrat de rivière Dyle-Gette

titre de l'action: poursuite des travaux de protection des prises d'eau potabilisable

n° de l'action: 2011-2

n° de référence de l'inventaire des PN et PNP du Contrat de rivière:

objectif(s) poursuivi(s) par l'action: protéger les captage d'eau des pollutions diffuses et ponctuelles dans les zones de prévention

thème(s) et sous-thème(s) de la classification thématique DCE au(x)quel(s) se rapporte l'action: zones protégées – zones de protection des captages

moyens nécessaires (notamment humains, technologiques et réglementaires) pour mener à bien l'action): bureau d'études, entreprises de travaux

partenaires à solliciter pour mener à bien l'action (sur le plan financier , de la main-d'oeuvre au autre): Société Publique de Gestion de l'Eau

besoins financiers (budget de l'action): 2.545.000 €

engagements de financement: inscription de le programme de protection 2010-2015 approuvé par le Gouvernement wallon

planning de réalisation de l'action (délais d'exécution): travaux prévus sur les 3 années en fonction du programme arrêté

degré d'urgence de l'action: non urgent

complément d'information utile (précision sur le contenu et la méthodologie de l'action):